



FONCTIONNEMENT DU PADEL DE NOË

Dans l'attente de la mise en place d'un logiciel de gestion de réservation accessible via internet

Règles de réservation du padel

- Le terrain de padel de Noé est accessible à tous, noémiens et extérieurs
- La réservation du terrain se fait auprès de l'accueil de la mairie de Noé (05.61.87.40.13) pendant les horaires d'ouverture. Les clés d'ouverture des portes sont à récupérer en mairie (chèque de caution de 200 € à fournir à cet effet)
- Possibilité d'emprunter un kit contenant 4 raquettes et 3 balles pour jouer (dépôt d'un chèque de caution de 400 € à fournir à cet effet en mairie)
- A ce jour, la réservation est gratuite. Elle deviendra payante à la mise en place du logiciel de gestion des réservations.
- Les plages horaires de réservation (créneau d'1h30) sont les suivantes :
 - 8h-9h30
 - 9h30-11h
 - 11h-12h30
 - 12h30-14h
 - 14h-15h30
 - 15h30-17h
 - 17h-18h30
 - 18h30-20h
 - 20h-21h30
- Réservations uniquement à la semaine de date à date
- 3 réservations maximum, par personne et par semaine calendaire du lundi au dimanche
- Pour chaque réservation, il sera demandé de donner le nom des 4 joueurs.
- En cas d'annulation d'une réservation, nous vous demandons de prévenir la mairie le plus tôt possible